



**NUMERO : 2025-182**  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maimouna CAMARA, Conseillère municipale pour tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité pour la ville de Sarcelles de confier à des prestataires extérieurs des accords-cadres à bons de commande mono-attributaire pour les achats et location de matériels festifs jusqu'au 31 décembre 2025,

Considérant la publication d'une procédure adaptée et la réception de 2 plis pour cette consultation,

Considérant le résultat de l'analyse des plis reçus de la consultation à procédure,

**Décide :**

**Article 1 :** De conclure de deux accords-cadres à bons de commande pour les achats et location de matériels festifs avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	SIRET	Montant maximum en €
1 – Acquisition de matériels et mobiliers festifs	EQUIP CITE 30, rue du Château d'eau 78360 MONTESSON Tél. : 0130804142 contact@equipcite.com	38344672100037	60 000 €
2 – Location avec ou sans démontage de matériels et mobiliers festifs pour les manifestations	COMPACT 5, rue Ambroise Croizat 95190 GOUSSAINVILLE Tél. : 0134047650 compact@compact-prod.com	35051545800049	140 000 €

**Article 2 :** La durée du marché court à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 3 :** D'imputer la dépense sur le budget communal avec un seuil maximum détaillé dans le tableau ci-dessus.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 28 juillet 2025.

Pour le Maire et par délégation,  
La Conseillère Municipale,  
chargée des Marchés Publics,



**Maimouna CAMARA**